

Une méthodologie au plus proche de la diversité des zones rurales

Dans cette étude, l'Ifop, l'institut Terram et Chemins d'avenirs ont choisi de rompre avec l'approche habituelle du rural centrée sur la ville - où les communes rurales sont définies comme celles n'appartenant pas à une unité urbaine - au profit d'une classification liée à leur faible densité de population. Dans cette étude, les territoires ruraux correspondent donc aux communes « peu denses » et « très peu denses », soit 88 % des communes et un quart des jeunes de 15 à 29 ans (26%). Avec cette approche fondée sur des calculs de densité et de population selon un principe d'agrégation de carreaux de 1 kilomètre de côté, le rural est défini comme le territoire des espaces les moins densément peuplés selon des seuils choisis au niveau européen.

Cette **définition** permet de :



1 – **dépasser l'approche « morphologique » habituelle du rural** qui définit les territoires ruraux « en creux » par rapport à l'urbain. Reposant sur une délimitation du territoire en unités urbaines¹ (UU) à partir de critères de continuité du bâti et de population, cette approche définit en effet le rural de façon résiduelle par rapport à l'urbain. Et cette approche jugée parfois trop binaire a pour défaut de surestimer le territoire urbain tout en manquant de nuance dans les degrés d'urbanisation ;



2 – **reprendre les bases d'une typologie européenne** qui offre des possibilités de comparaison internationale. Issue des travaux de la Commission européenne, cette nouvelle typologie européenne permet des approches très riches sur les espaces très peu denses, notamment en mesurant l'éloignement et l'enclavement et de décrire ces espaces très divers. Les seuils de densité et de population ayant été fixés pour tous les pays européens de manière homogène, cette approche permet de comparer les situations entre pays membres ;



3 – **d'adopter une grille fixant des degrés d'urbanisation**, ce qui permet de dépasser l'approche binaire marquant une commune comme étant rurale ou urbaine, tout en permettant de cartographier à un échelon infracommunal cohérent : l'utilisation de données au carreau offrant la possibilité de repérer la présence de carreaux de différentes natures au sein d'une même commune.

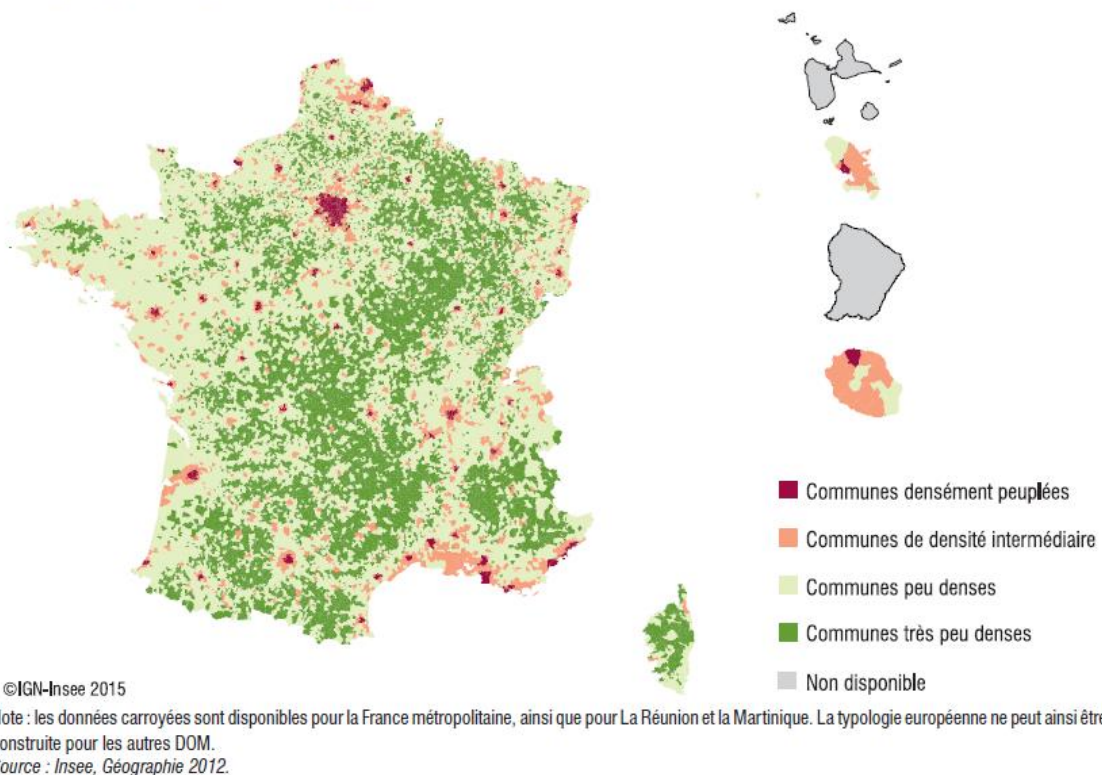
Définition dite du « degré d'urbanisation »

Tenant compte de la répartition de la population sur le territoire communal, en repérant les concentrations et les dispersions (« mitage »), cette méthode, qui permet de qualifier plus finement le vaste espace rural, permet de répartir les communes en quatre catégories :

- 1- les communes densément peuplées ;
- 2- les communes de densité intermédiaire ;
- 3- les communes peu denses ;
- 4- les communes très peu denses.

¹ Commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

3. Typologie européenne élargie



Cette approche, basée sur la densité, permet de mieux appréhender la diversité de la ruralité : elle réunit 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2017 (dont 26% des jeunes de 15 à 29 ans).

Définition adaptée à l'étude des mobilités

Ces espaces issus de la typologie européenne dite « degré d'urbanisation » se caractérisent par une population plus âgée, une population aux revenus plus modestes et avec une moindre accessibilité aux équipements et services. En effet, d'après des données de l'INSEE, la plupart des communes très peu denses sont à plus de 10 minutes des services quotidiens, voire à plus d'une demi-heure pour un lycée général ou un service d'urgences.

Outre l'approche par densité, la méthodologie de l'étude permet **également une analyse fine des ressentis, des perceptions et des attentes des jeunes ruraux**, prenant en compte :

- Leur taille d'unité urbaine (moins de 1000 habitants, 2000 à 5000 habitants...)
- Leur type d'agglomération perçue (une ville de taille moyenne, une petite ville, à la campagne...)
- Leur type d'habitat (bourgs, villages, hameaux, etc.)
- Leur région



L'échantillon

L'enquête a été menée auprès :

1) D'un échantillon de **2 027 personnes représentatif de la population française** âgée de 15 à 29 ans, incluant **1079 citadins***.

**Les citadins correspondent aux habitants d'agglomération de plus de 100 000 personnes, habitants dans des « communes densément peuplées » ou de « densité intermédiaire » (niveaux de densité de l'INSEE).*

2) D'un échantillon de **2 039 personnes représentatif de la population rurale** âgée de 15 à 29 ans*.

**Les communes rurales correspondent aux « communes peu denses » et « communes très peu denses » de l'INSEE.*



Méthodologie

La représentativité de l'**échantillon global** de jeunes âgés de 15 à 29 ans a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, niveau de diplôme et profession) après stratification par région, catégorie d'agglomération et densité de communes.

La représentativité de l'**échantillon de jeunes ruraux** âgés de 15 à 29 ans a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge et niveau de diplôme) après stratification par région, catégorie d'agglomération et densité de communes.



Mode de recueil

Les interviews ont été réalisées questionnaire auto-administré en ligne :

1) Du **1er au 8 mars 2024** pour l'échantillon global de jeunes âgés de 15 à 29 ans.

2) Du **1er au 10 mars 2024** pour l'échantillon de jeunes ruraux âgés de 15 à 29 ans.